

MISES EN CANDIDATURE – CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le directeur général du CEPN a récemment rencontré la présidente du Conseil supérieur de l'éducation qui, traduisant sa volonté affirmée de favoriser une plus grande représentativité des réalités et des préoccupations autochtones en éducation, mène une série de rencontres avec des organismes autochtones œuvrant dans le domaine de l'éducation.

Le Conseil a par ailleurs lancé la période de mises en candidature pour remplacer certains de ses membres au sein des commissions suivantes, dont le mandat arrive à échéance :

- Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire
- Commission de l'enseignement secondaire
- Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial
- Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires
- Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue

La date limite pour soumettre sa candidature est le mardi 30 mars 2021. Si vous êtes intéressés, veuillez communiquer avec Nadine Gros-Louis à nadinegroslois@cepn-fnec.com pour obtenir le formulaire à remplir.

À propos du Conseil

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme indépendant qui a pour mandat de conseiller le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur sur toute question relative à l'éducation. Le Conseil favorise également le rapprochement entre les décideurs, l'ensemble des parties prenantes de l'éducation ainsi que la population dans le but de proposer une vision équilibrée et réaliste des enjeux en éducation. Le Conseil encourage ainsi les échanges et est à l'écoute des diverses perspectives afin d'alimenter ses réflexions et ses publications.